

Bruxelles, le 5 décembre 2016 (OR. fr)

15028/16

Dossier interinstitutionnel: 2016/0355 (COD)

CODEC 1773 EF 372 ECOFIN 1137

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1286/2014 sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance en ce qui concerne sa date de mise en application (première lecture)
	- Adoption de l'acte législatif (AL)

- 1. Le 10 novembre 2016, <u>la Commission</u> a transmis au Conseil sa proposition¹, fondée sur l'article 114 du TFUE.
- 2. Le <u>Comité économique et social</u> a été consulté.
- 3. Le <u>Parlement européen</u> a arrêté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission le 1er décembre 2016. Le résultat du vote du Parlement européen correspond à l'offre faite par le président du Coreper le 23 novembre 2016 et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil².
- 4. En conséquence, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer son accord et à suggérer au Conseil d'approuver la position du Parlement européen en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, telle qu'elle figure dans le document PE-CONS 51/16.

doc. 15084/16.

-

15028/16

JDC/cc 1
DRI FR

doc. 14298/16.

Si le Conseil approuve la position du Parlement européen, l'acte législatif est adopté.

Suite à la signature par le président du Parlement européen et par le président du Conseil, l'acte législatif est publié au Journal officiel de l'Union européenne.

2 15028/16 JDC/cc DRI